



République Française  
Département MAYENNE

## COMMUNE DE LE HORPS

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

L'an 2021, le vingt-six avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni, dans la SALLE DE REUNION de l'ex-CCHL dans le respect des règles en vigueur en matière sanitaire, sous la présidence de Patrick SOUTIF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19 avril 2021.

**Présents** : Mmes Brigitte MULLOIS, Constance DENIAU, Linda GARNIER, Rachel RICHARD, Fabienne FOUQUET, Mélina ROMAGNE, Mrs Patrick SOUTIF, Bernard TUFFREAU, Alain THUAULT, Romain GRANDIN, David DUJARRIER, Daniel FOUCHER, Samuel JARDIN et Claude DOUILLET.

**A été nommé secrétaire** : M. DUJARRIER David

*Le compte-rendu de la séance du 15 MARS 2021 a été adopté à l'unanimité*

**D2021-04-01**

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES DES ENFANTS DE LE HORPS SCOLARISES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LASSAY LES CHATEAUX**

*Délibération reçue en Préfecture le 03/05/2021*

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, selon l'article 212-8 du Code de l'Education, la commune est tenue de financer les frais de scolarité d'enfants résidant au sein de la commune et fréquentant l'école publique de Lassay Les Châteaux, du fait de l'absence d'une école publique à Le Horps.

Il précise que cette participation concerne quatre enfants et s'élève à 2 599.48 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ✉ **ACCEPTENT** de participer aux frais de scolarité de ces quatre enfants pour un montant de 2 599.48 €,
- ✉ **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à mandater cette dépense.

**D2021-04-02**

**DETERMINATION DES TARIFS DE L'ALSH ETE 2021 :  
DELEGATION DE POUVOIR AUX MEMBRES DE LA COMMISSION ENFANCE**

*Délibération reçue en Préfecture le 03/05/2021*

Afin de présenter prochainement aux familles, les différentes animations proposées dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs en juillet prochain,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner pouvoir aux membres la commission enfance afin de déterminer les tarifs de l'ALSH été 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **CHARGE** les membres de la Commission enfance de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement été 2021,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire d'assurer la diffusion des tarifs auprès des familles.

**D2021-04-03**

**PROJET D'AMENAGEMENT AU LIEU-DIT « LA PLANCHE »  
PARCELLE CADASTREE ZI 0051- « ZONE 1AUh ET EMPLACEMENT RESERVE »**

*Délibération reçue en Préfecture le 03/05/2021*

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet d'extension de la salle des fêtes. L'achèvement des travaux est prévu en septembre 2021.

Compte-tenu du relief, il s'avère que cette extension n'a pu se réaliser qu'en diminuant la surface de parking situé entre le cimetière et la salle.

De ce fait, il importe de lancer, dès maintenant, le projet d'urbanisation tel qu'il avait été envisagé lors de l'élaboration du PLUI. Une zone urbanisable et un emplacement réservé avaient été positionnés sur une partie de la parcelle cadastrée ZI 0051. L'utilisation de ces espaces étant nécessaires à court terme, le conseil municipal décide le lancement de l'opération d'aménagement de cette zone.

De ce fait, il importe de lancer, dès maintenant, le projet d'urbanisation tel qu'il avait été envisagé lors de l'élaboration du PLUI. Une zone urbanisable et un emplacement réservé avaient été positionnés sur une partie de la parcelle cadastrée ZI 0051. L'utilisation de ces espaces étant nécessaires à court terme, le conseil municipal décide le lancement de l'opération d'aménagement de cette zone.

Il charge Monsieur Le Maire ainsi que les membres du commission travaux d'engager les démarches nécessaires afin de créer une voie de circulation avec une sortie route de Charchigné, d'accroître la surface de parking à proximité de la salle et du cimetière et de constituer des parcelles constructibles à proposer à la vente.

Après avoir en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet tel que proposé,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires, tant techniques auprès de prestataires spécialisés qu'administratives afin d'obtenir un permis d'aménager dans les meilleurs délais.

**D2021-04-04**

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PLAN MAYENNE RELANCE -  
VOLET COMMUNAL POUR LE MOBILIER DE LA SALLE DES FETES**

*Délibération reçue en Préfecture le 03/05/2021*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 15 113.00 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivants

**1- Description détaillée du projet :**

- *Acquisition de mobilier pour la nouvelle salle des fêtes.*

**2- Calendrier prévisionnel du projet :**

- Installation prévue en juin 2021

**3 - Estimation détaillée du projet :**

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Fourniture du mobilier de la salle et livraison « clé en main »	24 834.63 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>24 834.63 €</b>

TOTAL HT 24 834.63 €  
 TVA (20 %) 8 585.73€  
**TOTAL TTC 29 801.56 €**

#### 4 - Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	15 113.00 €
Fonds propres de la commune	9 721.63 €
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>24 834.63 €</b>

Les opérations proposées étant cohérentes avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet concerné et retient le calendrier des travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 15 113.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**D2021-04-05**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN REGIONAL  
 DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE**

*Délibération reçue en Préfecture le 20/05/2021*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Région des Pays de la Loire d'un plan de soutien à la vie associative dont l'objectif est d'apporter une aide directe aux communes afin qu'elles puissent soutenir les besoins matériels des associations de leur territoire. Cette aide régionale doit permettre de contribuer à des aménagements, à la réhabilitation de lieux et à l'acquisition de biens matériels et d'équipements à destination des associations.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivants :

#### 1-Description détaillée du projet :

- *Acquisition d'un podium et de matériels de sonorisation mobiles*

**2-Calendar prévisionnel du projet :**

- *Livraison prévue en juillet 2021*

**3 - Estimation détaillée du projet :**

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Fourniture d'un podium alu pro mobile pour usage intérieur et extérieur	8 340.00 €
Fourniture de matériels de sonorisation mobiles (sono, vidéoprojecteur et écran de projection)	4 939.16 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>13 279.16 €</b>

TOTAL HT 13 279.16 €

TVA (20 %) 2 655.83 €

**TOTAL TTC 15 934.99 €**

**4 - Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Total HT
Région des Pays de La Loire (plan de soutien à la vie associative)	6 639.58 €
Fonds propres de la commune	6 639.58 €
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>13 279.16 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet concerné et retient le calendrier des travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Région, au titre du plan régional de soutien à la vie associative, d'un montant de 6 639.58 €,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

---

**D2021-04-06****CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

---

*Délibération reçue en Préfecture le 03/05/2021*

Considérant la délibération n° 2020-06-04 du 02 juin 2020 relative à l'élection des membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la lettre de démission de Mme Cécile DIDELOT reçue en mairie le 18 mars 2021,

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire nouveau membre pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S en remplacement Madame Cécile DIDELOT, démissionnaire.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau représentant au conseil d'administration du C.C.A.S.

- **A ETE PROCLAME** membre du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents : Monsieur Bernard TUFFREAU.

---

**D2021-04-07****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR 1 NAISSANCE - 1 ARBRE**

---

*Délibération reçue en Préfecture le 03/05/2021*

Monsieur Bernard TUFFREAU, adjoint au Maire, donne lecture d'un courrier du 08 mars 2021 de la Région des Pays de la Loire, relatif à l'opération « une naissance, un arbre », permettant à chaque nouvel enfant ligérien de devenir le parrain d'un arbre.

Ainsi, il est proposé, à chaque collectivité de se porter candidate en s'engageant à planter un arbre sur le territoire de la commune pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état-civil sur la période 2020-2023 et moyennant une participation régionale de 15.00 €/arbre.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE** de s'inscrire dans le dispositif « 1 naissance, 1 arbre » initiée par le Conseil Régional des Pays de la Loire,
- ✚ **SOLLICITE** la participation financière de la Région, sur présentation du registre d'état civil sur la période 2020-2023,
- ✚ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention.

## DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

↪ Délibération 2020-06-04 – délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal – article 1 alinéa 4

- **INSTALLATION DU LOGICIEL BERGER LEVRAULT ENFANCE** : signature du devis de la société SEGILOG (*dépense d'investissement prévue au budget 2021*)

<b>BL ENFANCE</b>	<b>Montant HT</b>
Abonnement annuel	1 464.00 €
Prestations, formation, assistance, SAV	1 159.50 €
1 tablette SAMSUNG + paramétrage	600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 223.50 €</b>

- **POSE DE PLACARDS BUREAUX SECRETARIAT** :  
Signature du devis de l'entreprise COMTE Christophe – Montant HT = 3 959.00 € soit 4 354.90 € TTC (*dépense d'investissement prévue au budget 2021*)
- **TRAVAUX DE PEINTURE – ACCUEIL PERISCOLAIRE**  
Signature du devis de l'entreprise GESLIN - Montant HT = 1 360.00 € soit 1 632.00 € TTC
- **TRAVAUX DE PEINTURE – LOGEMENT COMMUNAL SITUE 23 RUE DES MOULINS**  
Signature du devis de l'entreprise GESLIN – Montant HT = 6 373.32 € soit 7 010.65 € TTC

**Prochain conseil municipal : jeudi 28 mai 2021 à 20h30**